

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-18-080426-06**

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI ; M Jean-René VACHER ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Jules-François PAOLI ; Mme Marie-Fleur d'épine MORACCHINI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Vincent SUSINI ; Mme Murièle ELEGANTINI ; Mme Lucie CARIA ; M Thomas LENZOTTI ; Mme Karine CHATOT ; M Yann EMON ; Mme Amandine SOUX ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Lisandru BERNARDINI ; M Christian DEHAINAULT ; Mme Anna LEANDRI ; M André POLINI ; Mme Véronique POLI ; M Esteban SALDANA.

Etaient absents : Mme Géraldine FILIPPINI

Etaient représentés : Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par André ROCCHI

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 25	Absents : 1	Représentés : 1	Votants : 26
Vote pour : 26	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 10.04.2026	Convocation : 10.04.2026			

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE LA JOURNEE LE DIMANCHE DU
MAGASIN AUCHAN – MIGLIACCIARU POUR LA PERIODE ESTIVALE**

Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015,
Vu le code du travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,
Vu l'avis des organismes d'employeurs et syndicaux intéressés.
Vu la demande formulée par la SNIC FIDIS 2 – Casino Supermarché,
Considérant que cette ouverture répond à une demande locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1er : Pour l'ensemble des branches d'activités, le magasin SNC FIDIS 2 – AUCHAN supermarché est autorisé à ouvrir au public en période estivale, les dimanches de 8H à 19h :

- Le dimanche 21/06/2026
- Le dimanche 28/06/2026
- Le dimanche 05/07/2026
- Le dimanche 12/07/2026
- Le dimanche 19/07/2026
- Le dimanche 26/07/2026
- Le dimanche 02/08/2026
- Le dimanche 09/08/2026
- Le dimanche 16/08/2026
- Le dimanche 23/08/2026
- Le dimanche 30/08/2026
- Le dimanche 06/09/2026

Article 2 : Le commerce concerné devra respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L3132-27 du code du travail en ce qui concerne les droits sociaux de ses salariés.

- Approuve l'ouverture du magasin Auchan – Migliacciaru pour la période estivale ;
- Dit que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture et affichée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



Pour le Maire empêché
le 1^{er} adjoint
Christian PACLI

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.